VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

E. S. Cobb.

LA LAITERIE MELROSE

La Propriété de L. HIRAMON

A l'enseigne des rues O'Reilly et Dupré 3me District

MARDI LE 2 NOVEMBRE 1909 A 11 HEURES A M

[illegible]

21 oct—24 31 Bureau [illegible] 2 A Beaty Empire de Vente 347 347 rue [illegible]

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE

DIX TERRAINS DE VALEUR

SUR LA RUE MARKS, ENTRE LEONIDAS ET JOLIET, L'ILET RUE PEAR,

A un Ilet Seulement de la Ligne de Chars de l'Avenue Napoléon et du Chemin Coquillé du Canal du Nouveau Bassin.

Une Section s'Améliorant Rapidement, avec un Avenir Sûr.

In Re Mme Joseph ne Delmau, épouse de G. H. Teague et als vs Mary Logan et als. Dossier No 99,739.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur. Bureau, 336 rue Carondelet MARDI, le 30 novembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans Div. E, lu et signé en cour ouverte le 14me jour d octobre 1909, je vendrai à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dix certaines lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Carrollton autrefois paroisse Jefferson, maintenant paroisse d'Orléans en cet état maintenant et désigné par les numéros 13 à 22 inclusivement de l'ilet 8 sur un plan dressé par L. E. Thiers, député-voyer général, portant la date du 17 novembre 1836 et déposé en l'étude de J. H. Marks, ancien notaire, et d'après lequel plan ledits lots 13 à 22 inclusivement, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Marks sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles le lot 13 formant l'encoignure des rues Marks et Leonidas, et le lot 22 l'encoignure des rues Marks et Jefferson (maintenant Joliet) et lesquels lots forment partie de l'ilet No 304 sur le plan original de ladite ville, lequel ilet est borné par les rues Marks, Leonidas, Joliet et Dix nouvelle, maintenant la rue Pear, étant ladite propriété qui a été acquise par le défunt Robert Kay de Edward Hughes, le 2 décembre 1836 par acte pardevant J. E. Marks, notaire, enregistré dans le livre des transferts C. T. I. folio 347.

Conditions—Un tiers au plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a, garantie par bien de vendeur et hypothèque, devant porter 8 pour cent par an d'intérêt. l'acquéreur ou les acquéreurs en plus de leur enchère doivent payer les taxes de ville et l'Etat pour l'année 1909; l'acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

30 oct—30 31—nov 7 14 21 28 30

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur

—DE LA—

UNION MARINE WORKS

UN SPLENDIDE ETABLISSEMENT SUR LE FLEUVE MISSISSIPPI, ALGER.

UNE GRANDE OCCASION POUR ACQUERIR UN ETABLISSEMENT EN OPERATION.

Devant Etre Vendu le Tout Ensemble ou en Bloc.

H. H. STEENS vs LA UNION MARINE WORKS

No 90,922—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 11 NOVEMBRE 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 7 octobre 1909 de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Patterson, Bermuda, Seguin et le deuxième Mississippi, ledit lot mesurant cent pieds de face à la rue Patterson sur toute la profondeur et façade à la rue Seguin, quelque soit la mesure s'étendant au fleuve Mississippi et ainsi formant l'encoignure des rues Seguin et Patterson.

Acquis de Charles Weinberger le 24 déc. 1904 par acte pardevant F. E. Reynold, notaire, livre des transferts 222, folio 575.

Un certain lot de terre ensemble avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les machines, chaudières, pompes et installations s'y trouvant et toutes dépendances y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le numéro 2 de l'ilet No 13 borné par les rues Morgan (autrefois Villeré), Bermuda (autrefois Bartholemy), Seguin et Patterson, lequel lot mesurant 31 pieds 1 pouce 9 lignes de face à la rue Patterson, 108 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 1, 108 pieds 9 pouces 2 lignes sur l'autre côté et 31 pieds 1 pouce 6 lignes de largeur dans le fond, plus ou moins, d'après un plan annexé à un acte de partage passé le 11 mai 1850 pardevant L. T. Caire, ancien notaire de cette ville.

AUSSI Une autre portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, avec les machines chaudières, pompes et installations dans ladite bâtisse dans le même district et ilet que la propriété immédiatement à côté de la propriété ci-avant décrite, mesurant en mesure américaine 35 pieds 2 pouces de face à la rue Seguin, 34 pieds 9 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 42 pieds 6 pouces 5 lignes. Ladite portion de terre est formée du fond du lot du coin désigné par le No 16 de l'ilet No 13 sur un plan de A. D. Hémécourt, voyer, le 19 septembre 1886 et déposé parmi les registres de H. P. Caire, notaire, comme plan 195 de son livre de plans No 6. Bis.

AUSSI Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les machines chaudières et pompes et installations ci-dessus décrites, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite désigné comme lot No 14 (maintenant No 15 sur le rôle d'assessement dudit district), sur le plan ci-dessus mentionné de A. D. Hémécourt, voyer, et d'un autre dressé par lui le 14 mars 1842 d'après lequel plan ledit lot mesure en mesure française, 40 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Morgan sur une profondeur de 108 pieds 8 pouces et 8 lignes sur la ligne de côté près de la rue Seguin, 108 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne du côté opposé.

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les machines, pompes et chaudières et installations situés dans le Cinquième District de cette ville, désignés par les lettres A et B dans l'ilet borné par les rues Morgan (autrefois Villeré), Bermuda (autrefois Bartholemy) Patterson et Seguin, sur un devis de C. C. Lewis, député voyer de ville daté du 13 mai 1901, annexé à un acte passé le même jour pardevant M. S. Mahoney notaire en cette ville, une copie duquel devis est annexé à un acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, de la date du 3 février 1903 lesquels dits lots sont contigus, et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Morgan par les profondeurs suivantes, le lot A de 115 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté le plus près la rue Seguin, et de 114 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne de divisant du lot B, le lot B de 114 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne de division du lot A, et 114 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne division du lot C sur ledit devis. Le lot A ayant 32 pieds 6 lignes de largeur dans le fond et le lot B 32 pieds et 5 lignes sur la ligne du fond.

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les machines, chaudières, pompes et installations établies en lesdites améliorations situé dans le faubourg Duverger, dans le Cinquième District de cette ville, ledit lot étant désigné par le numéro 1 de l'ilet 13 borné par les rues Morgan (autrefois Villeré), Bermuda (autrefois Bartholemy), Patterson et Seguin, sur un plan annexé à un acte de partage passé pardevant H. P. Caire, ancien notaire en cette ville, daté du 1er mai 1850. Ledit lot forme l'encoignure des rues Patterson et Seguin, et mesure 31 pieds 1 pouce et 9 lignes à la rue Patterson sur 109 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur et façade à la rue Seguin, 108 pieds 1 pouce et 8 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 2, et 31 pieds 1 pouce et 6 lignes dans le fond.

Etant les mêmes propriétés qui ont été acquises par la Union Marine Works de la State National Bank, en liquidation, le 27 nov. 1908, par acte pardevant C. I. Denechaud, notaire, et enregistré dans le livre des transferts 220, folio 428.

Les propriétés ci-dessus incluant machines, chaudières, pompes, dépendances et accessoires seront vendues en ensemble comme établissement en opération.

Une liste complète d'après l'inventaire des machines, etc., sera exhibée au moment de la vente ou peut être vue dans les registres de M. E. M. Stafford, notaire, en son étude, No 226 Bâtisse Hennen, ou au bureau des encanteurs.

CONDITIONS—Un tiers au plus comptant, la balance en un crédit de un, deux et trois ans garanti par billets de bon de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété due et exigibles en l'année 1909, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robin A. Richeson, notaire, un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 24

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de George Maxwell.

No 90,808—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido JEUDI, le 11 novembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre émané, daté et signé le 5 octobre 1909, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre et améliorations, etc., dans le Troisième District, désigné par le No quatorze de l'ilet 67, borné par les rues Célestine, Bagatelle, St-Antoine et Genius, sur un plan annexé à un acte passé pardevant Felix de Armas, ancien notaire en cette ville, le 27 avril 1832, formant l'encoignure des rues Célestine et Bagatelle, et mesurant 30 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Célestine, mesure française, le tout plus ou moins avec les améliorations et portant le No 2700 rue Bourbon.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909, les frais de tous certificats et l'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire. L'acquéreur devant déposer, au moment de l'adjudication 10 0/0 du prix d'achat et prendre possession du loyer du jour de la signature de l'acte de vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.

10 oct—10 17 24 31—nov 7 8 9 10 11

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Albert G. Phelps.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 86,115 —Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Albert C. Phelps, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Charles Rosen, avocat.

27 oct—27 31—nov 5

Charbon PITTSBURG, ANTHRACITE, ALABAMA.

Coke de Gaz et de Fonderie,

W. G. COYLE & CO.,

337 Carondelet,

Phone Main 2126.

CHANTIER DE SUCCURSALE:

4716 Magasins, coin Valence.

18 sept—

VENTES A DENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

No 90,009—Cour Civile de District, Division C, Orléans, Division B.

William F. Sherman vs Les Heirs Graham et al. Succession de Septième District, Louisiane, Pine Island Annex.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur JEUDI, le 2 décembre 1909 à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 20 octobre 1909 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District Division B dans affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Septième District de cette ville dans l'ilet No 554, borné par les rues Tonti, Rocheblave, Gasquet (avenue Clover) et la rue Palmyre, désigné par le No 12 et mesurant 27 pieds à la rue Rocheblave sur 145 pieds 11 pouces et 2 1/2 lignes de profondeur en ligne parallèle, d'après un plan de C. A. De Armas date du 29 nov 1864 déposé en l'étude de A. Dreyfous ancien notaire.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, l'acquéreur devant en plus et au dessus de son enchère payer les frais du dit acte et pour tous les certificats et les taxes de 1909 sur ladite propriété, 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication avec

WILL J. MORGAN, Encanteur
531 333 rue Carondelet

Legier et Gleason, avocats.

31 oct—31—nov 7 14 21 28—déc 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Wilhelm Frught et Maria Myers, son épouse.

No 91 098—Cour Civile de District, Div. C pour la paroisse d'Orléans.

Deux terrains du Cinquième District, Belleville entre Homer et l'avenue Slidell.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur—MARDI, le 23 novembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant dans l'ilet borné par les rues Belleville, Elmira, Homer et l'avenue Slidell, autrefois rue Jackson, et désignés comme lots Nos 9 et 10 et mesurant trente deux pieds trois pouces de face à la rue Belleville, autrefois Chestnut, sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot No 10 mesurant trente deux pieds un pouce cinq lignes de façade à la rue Belleville sur cent vingt pieds de profondeur façade à la rue Homer entre lignes égales et parallèles tout en mesure américaine.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Sidney F. Gautier, notaire, aux frais de l'acquéreur et de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

N. E. Humphrey, avocat pour les demandeurs.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 28.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON TERRAIN POUR BATIR, SIXIEME DISTRICT, AVEC AMELIORATIONS

SUCCESSION DE JOHN CAMPHOR.

No 90,820—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.—W. A. Kernaghan, encanteur. Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 11 novembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 8 oct. 1909, de l'Honorable Fred D. King juge de la susdite Cour Division B, agissant pour l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Division D, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Austerlitz, Magnan, Constant Lopée et Constance, désigné par la lettre E, sur un plan de Williams, voyer, attaché à un acte pardevant W. H. Seymour, notaire, le 1er mars 1859 et mesurant d'après ce 30 pieds de face à la rue Austerlitz sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 826 rue Austerlitz.

Acquis de J. Vic Leclerc par un acte pardevant J. C. Henriques, notaire, le 1er février 1909, livre de transfert 219, folio 691.

Dans un bon voisinage et près de toutes commodités.

Conditions — Comptant, vingt pour cent comptant au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. C. Henriques, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 oct—10 17 24 31—nov 7 11

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage simple, splendide placement, situé 2420 rue Bradish ou passage, entre les rues Tonti et Rocheblave. Succession de Laura Reeves, épouse de Isaac Parker.

No 89,950—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 340 rue Carondelet—MARDI, le 30 novembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre daté et signé le 19 octobre 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par la rue ou allée Bradish les rues Tonti, Rocheblave et Gravier, et l'avenue Tulane, désigné comme lot No 34 de l'ilet No 557, et mesurant 30 pieds de face à la rue ou allée Bradish sur une profondeur de 90 pieds.

Les améliorations comprennent un cottage simple, connue comme No 2420 rue ou allée Bradish.

Conditions—Comptant. l'acquéreur devant payer les taxes de 1909 et l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire. Un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY, Encanteur,
346 rue Carondelet.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 28 30

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Juan Baptista Brasselius.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 91,218—Division C—Attendu que Jas. P. Cordill, administrateur public a présenté une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Juan Baptista Brasselius, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Favrot & Friedrichs, avocats. 22 oct—22 26 31

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether a invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JOHN [illegible] ET EPOUSE

A l'encan JEUDI [illegible] 1909

Cottage simple entre [illegible] 214 [illegible] avec avantage du choix du Troisième Ward.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable E. R. Skinner, juge No [illegible] 655, Cour Civile de District Division C, signé en cour ouverte le 1er octobre 1909 et adressé à Will J. Morgan encanteur je vendrai à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne JEUDI le 2 décembre 1909 à midi la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain cottage avec appartenances qui y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 554, borné par les rues Tonti, Rocheblave, Gasquet (avenue Clover) et la rue Palmyre, désigné par le No 12 et mesurant 27 pieds à la rue Rocheblave sur 145 pieds 11 pouces et 2 1/2 lignes de profondeur en ligne parallèle, d'après un plan de C. A. De Armas date du 29 nov 1864 déposé en l'étude de A. Dreyfous ancien notaire.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, l'acquéreur devant en plus et au dessus de son enchère payer les frais du dit acte et pour tous les certificats et les taxes de 1909 sur ladite propriété, 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication avec

WILL J. MORGAN, Encanteur
531 333 rue Carondelet

Legier et Gleason, avocats.

31 oct—31—nov 7 14 21 28—déc 2

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE

Mary Jane Metcalf.

No 90 720—Cour Civile de District.

Mercredi, 24 Novembre 1909, A MIDI,

A la Bourse des des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté et signé le 18 octobre 1909 je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit

Deux certains lots de terre dans le septième District de cette ville, dans l'ilet No 17, borné par les rues Lowerline, Hampson, Deuxième et Clinton ledite lots sont désigné par les Nos 28 et 29 sur un plan dressé par P. A. Hammerswald le 11 mai 1847, et déposé comme plan No 31 en l'étude de Wm. Monaghan ancien notaire en cette ville, les dits lots mesurant sur un plan dressé par William H. Williams, voyer, dont une copie est annexée à un acte de vente de G. Adler à Pauline Le Blanc passé le 3 février 1871 comme suit, à savoir:

Le lot No 28, trente deux pieds quatre pouces de face à la rue Lowerline sur cent vingt pieds en largeur dans le fond 127 pieds 5 pouces de profondeur sur les lignes du fond des lots 24 à 27 inclusivement, et 131 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne divisant du lot 29, et le lot 29 mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue Lowerline sur cent vingt pieds de largeur dans le fond et 131 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne de séparation et 133 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du fond des lots Nos 1 à 5, inclusivement, d'après le même plan de William H. Williams.

Conditions—Une moitié ou plus comptant la balance s'il y en a en deux ans avec 8 0/0 d'intérêt par an, billets faits par l'acquéreur et par lui endossés. Le vendeur devant payer les taxes de 1909 et les billets devant être garantis par les clauses usuelles de sécurité avec 10 0/0 d'honoraire d'avocat en cas de procès, 10 pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 24

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple,

3024 rue Deuxième,

Près de la rue Dorbigny.

Succession de Mme Rosa Brothers, veuve par premier mariage de William Leab et veuve par deuxième mariage de James Arthur

No 90 156—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Div. D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 311 rue Baronne MERCREDI, le 24 novembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division D daté du 18 oct. 1909, dans la Succession de Mme Rosa Brothers, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Deuxième et Troisième mesurant 30 pieds de face à la rue Deuxième sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant le joli cottage simple connu comme No 3024 rue Deuxième bien subdivisé, hangar, citerne, bonne cour sur le devant et sur le côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an d'un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, en billets de l'acquéreur à son propre ordre, et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété due et exigibles en l'année 1909, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robin A. Richeson, notaire, un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 24

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Andrew Lindberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 91,139—Division A—Attendu que Mme Emma Max, veuve de Andrew Lindberg, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Andrew Lindberg, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition — Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.

22 oct—22 26 31

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

J. L. Unorato

ANNONCE JUDICIAIRE No 91,036—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. [illegible] Succession de Frank Colletti et Rosa Colletti, son épouse.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, [illegible] 1909 et adressé à J. L. Unorato encanteur je vendrai à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne JEUDI le 25 novembre 1909 à midi la propriété ci-après décrite à savoir:

[illegible] 23 [illegible] quatre lignes [illegible] 14 [illegible] 512.

Conditions—Comptant [illegible] deux ans en billets de l'acquéreur [illegible] intérêt [illegible] 8 pour cent [illegible] payer [illegible] propriété vendue [illegible] et toutes les autres clauses usuelles de sécurité [illegible]

J. L. Onorato.

[illegible] Succession de Frank Colletti et Rosa Colletti, son épouse.

[illegible] JEUDI [illegible] novembre [illegible]

[illegible] propriété pour leur valeur jusqu'à [illegible] et ils [illegible] de transférer et délivrer les polices d'assurance [illegible] payer [illegible] 1909 pour [illegible] 23 novembre [illegible] 14 [illegible] 512.

Conditions—Comptant [illegible] 8 pour cent [illegible] payer [illegible] propriété vendue [illegible] et toutes les autres clauses usuelles de sécurité [illegible]

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriété Foncières,
910 rue Gravier.

23 oct—23 24 31—nov 7 14 21 23

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage Résidence

DANS LE

Troisième District.

—SUCCESSION DE ADRIEN TISNE.

No 49 [illegible] Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau [illegible] 333 rue Union—

Mardi, le 16 Novembre 1909,

à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Juge Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans agissant pour l'Hon. William B. Sommerville, juge de la Division D, maintenant absent en congé daté et signé le 7 octobre 1909, dans affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

—Un certain lot de terre ensemble avec toutes bâtisses et améliorations etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne (autrefois Crape), Rempart (autrefois Amour), Indépendance et Congress, désigné comme lot No 3 sur un plan dressé par Louis H. Pilie voyer, daté du 21 janvier 1847 et déposé sous le No 116 parmi les registres de Théo Grivot ancien notaire en cette ville, et d'après lequel ledit lot mesurant vingt neuf pieds dix pouces de face à la rue Congress sur une profondeur de quatre cent huit pieds neuf pouces et quatre lignes.

Etant la même propriété que le défunt Adrien Tisné acquise par achat de Mme Dame Isabera veuve par [illegible] mariage de Frank Melaczek, et épouse par deuxième mariage de Anthony Purkert par acte pardevant F. D. Charbonnet, notaire, passé le 23 avril 1907, et enregistré dans le livre des transferts 212, folio 606.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, connu comme No 91 rue Congress, contenant deux chambres, office et cuisine et hangar.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour l'année 1909 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et doit déposer avec l'encanteur 10 pour cent du montant de son enchère au moment de la vente et de payer pour l'acte de vente pardevant Ernest Vidrine, notaire.

K. V. Richard, avocat.

16 oct—16 17 24 31—nov 7 14 16

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John W. Cowart.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,323—Division C—Attendu que Mme John W. Cowart a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John W. Cowart, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier.—McCloskey & Benedict, avocats.

31 oct—31—nov 4 9

Succession de Eunice Chandler, épouse de William C. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 91,210 — Division B—Attendu que William Coleman Lee a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Eunice Chandler, épouse de William C. Lee, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — W. McL. Fayssoux, avocat.

22 oct—22 26 31

Succession de Antoinette Merz, Veuve de Albert Deck.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 84,641.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Barbara Merz, épouse de Louis K. Dickinson, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—McCloskey & Benedict, avocats.

29 oct—28—nov 1 6

Succession de Simon O'Callaghan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 91,244—Division C.—Attendu que J. P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Simon O'Callaghan, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Favret & Friedrichs, avocats.

23 oct—23 27—nov 1

Succession de Robert Powers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 91,277—Division C—Attendu que George Powers a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Powers et Blanche Jarious, son épouse, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — W. McL. Fayssoux, avocat.

29 oct—29—nov 2 7

Succession de Harry Cage et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 81,345—Division C—Attendu que Hugh C. Cage a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Harry Cage et épouse, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier—Pierre Ochsner, avocat.

30 oct—30—nov 3 8

Succession de Mme Charles Steiffel

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 89,583—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles et Emile Steiffel, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—E. J. Thiberger & Duffy, Joe J. Bailey, avocats.

30 oct—30—nov 3 8

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de l'Usine de la McLellan Dock Company, Meubles de Bureau Coffrefort en Fer

Joseph Stanley Lewis et als vs McLellan Dock Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 79,809 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 8 novembre 1909 à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

L'usine de la Compagnie demanderesse située à

McLellanville, au Bas d'Alger, sur façade du fleuve, entre les habitations Lawton et Convent,

Consistant de Dock et machines, outils de wharf, derricks, un lot de poulies et cordes, tarpaulins, trucks, griffes, etc., ainsi qu'un lot de meubles de bureau etc., le tout désigné dans l'inventaire enregistré au coffrefort en fer.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Dirk Kelapire, Hart & Davey, M. S. Mahoney, avocats des demandeurs.

27 oct—27—nov 3 7 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Vente par le